

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

N.Réf.: 6070 - 303 /OH/saf-dassps

Koohné, le 13 avril 2023

Direction des Affaires Sanitaires, Sociales,
de la Prévention et de la Solidarité
Service Administratif et Financier

Affaire suivie par Olivier Houdard
Chef par intérim du service administratif et financier

Lettre circulaire
aux prestataires médicaux et paramédicaux
de l'aide médicale Nord

Objet : désignation de la collectivité débitrice

P. J. : lettre circulaire du 28 mars 2023

En complément de la 1^{ère} lettre-circulaire en date du 28 mars 2023 relative à la présentation de vos factures, nous apportons un complément sur la désignation de la collectivité débitrice.

Cette dernière doit impérativement être : **PROVINCE NORD.**

Les désignations « DASSPS », « aide médicale Nord » ou autres ne peuvent suffire mais peuvent venir en complément de la mention principale « PROVINCE NORD ».

Cette dénomination réglementaire s'impose à tous et nous vous remercions de la prendre en compte et d'apporter les modifications nécessaires à vos factures.

En effet, dans le cadre du contrôle de vos factures, les comptables de l'aide médicale Nord rectifiaient cette mention sur vos factures, mais cette modification effectuée à notre niveau n'est pas réglementaire.

Par conséquent, nous vous informons que toute facture émise à compter du 1^{er} mai 2023 dont la désignation de la collectivité débitrice ne mentionnerait pas « PROVINCE NORD » fera l'objet d'un rejet systématique.

Sachant compter sur votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

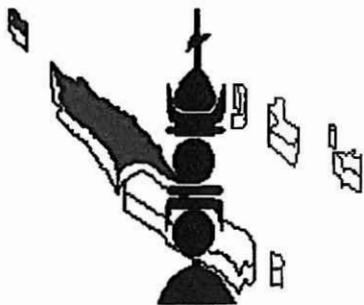
Le directeur des affaires sanitaires, sociales
de la prévention et de la solidarité,

Jean-Marc HMALOKO

Direction des Affaires Sanitaires, Sociales, de la Prévention et de la Solidarité

B.P.41 – Koohné (Koné) – Téléphone : 47.72.30 – Télécopie : 47.71.92 – E-mail : dassps-amn-comptabilite@province-nord.nc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

Koohné (Koné), le 28 mars 2023

**Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
de la Prévention et de la Solidarité – Province Nord**

A

Prestataires de l'aide médicale Nord

Objet : présentation de vos factures

Dans le cadre du traitement de vos factures, afin de faciliter le paiement des prestations et ce dans les meilleurs délais, je vous invite à **vous conformer impérativement** à la présentation réglementaire des factures comme suit :

- L'identité du créancier, raison sociale ou Nom/Prénom pour les entreprises individuelles ainsi que l'adresse
- Le numéro d'inscription au registre du commerce ou des métiers
- Le numéro de RIDET
- Le numéro de compte bancaire ou postal (23 chiffres) et la domiciliation
- **La désignation de la collectivité débitrice :**
PROVINCE NORD – BP 41 – 98860 KONE
- Le numéro et la date de la facture
- La date d'exécution des prestations facturées
- Les éventuelles retenues, escomptes et remises.

S'agissant des factures (ou mémoires) manuscrites, celles-ci doivent être **arrêtées en lettres et signées par les prestataires.**

Je vous saurais gré de bien vouloir mettre en œuvre ces recommandations car leur non-respect entrainera le rejet des factures et par voie de conséquence un retard dans le traitement de celles-ci.

Recevez, madame, monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Chef du Service Administratif et financier
Par intérim

Olivier HOUDARD
Chef par intérim
du Service Administratif et Financier
